

N° 16-32

Objet :

**Subvention animation scolaire
2017**

LE PRESIDENT,

**Conformément à la
délégation accordée par
le Comité Syndical du
29 avril 2015 ;**

Considérant que l'animation du contrat de rivières passe
par le sensibilisation du public scolaire ;

Considérant que la démarche consiste à établir un
véritable projet pédagogique autour du thème de l'eau
organisé par un animateur spécialisé externe à
Roannaise de l'Eau ;

Considérant que la prestation se décompose autour
d'un enseignement théorique en salle puis d'une
intervention pratique sur le terrain ;

Considérant que le coût prévisionnel de cette opération
estimée à 2 500 € est inscrit au budget 2017 ;

Considérant que l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et le
Département de la Loire peuvent apporter des
financements à hauteur de 80% maximum.

En conséquence, Monsieur le Président,

DECIDE

- 1°) de solliciter une subvention auprès des partenaires financiers ;
- 2°) de dire que le montant prévisionnel de cette opération correspond à
2 500 € HT;
- 3°) d'effectuer toutes les démarches se rapportant à l'exécution de cette
décision.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-254202211-20161212-DCP-16-32-16
Roanne, le

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2016

12 DEC. 2016

Le Président,

Daniel FRECHET